

**Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 6 septembre 2022 de M<sup>mes</sup> et MM. Yves Herren, Maxime Provini, Matthias Erhardt, Jean-Luc von Arx, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Eric Bertinat, Brigitte Studer, Daniel Sormanni, Luc Barthassat, Olivier Gurtner, Christel Saura et Anne Carron: «Economisons l'énergie! Pour l'installation généralisée d'un interrupteur électrique principal à carte dans les appartements propriété de la Ville de Genève».**

*25 septembre 2023*

**Rapport de M. Eric Bertinat.**

Cette motion a été renvoyée à la commission du logement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 6 septembre 2022. Elle a été traitée, sous la présidence de M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier, lors de la séance du 14 novembre 2022 et de M. Vincent Milliard, pour celle du 27 février 2023. Le rapporteur remercie M. Léo Lorenzi, procès-verbaliste, pour ses notes de séances et la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'urgence climatique déclarée par la Ville de Genève en mai 2019;
- la nécessité de mettre en place des mesures constructives et pragmatiques afin d'économiser l'énergie;
- les démarches d'économies d'énergie proposées par les SIG et le programme ECO 21 depuis une dizaine d'années;
- qu'un grand nombre d'appareils consommateurs d'énergie restent branchés de manière permanente dans les appartements;
- que la meilleure énergie est celle qui n'est pas consommée;
- que la Ville de Genève est propriétaire de plus de 5300 logements;
- que la branche hôtelière a depuis longtemps installé un coupe-circuit à la sortie des chambres d'hôtel afin d'économiser l'énergie;
- qu'il revient à la municipalité de créer des conditions cadres pour que la population soit en mesure de consommer moins d'électricité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à équiper progressivement mais avec détermination les 5300 logements propriété de la Ville de Genève ainsi que ses futures constructions avec un dispo-

sitif d'interrupteur électrique principal à carte semblable à ceux que l'on peut trouver dans les hôtels afin de participer concrètement à la baisse de consommation électrique des ménages;

- à s'engager à partager l'expérience, la démarche et la méthodologie avec les autres communes genevoises et l'Etat de Genève.

## **Séance du 14 novembre 2022**

*Audition de M. Yves Herren, motionnaire*

M. Herren explique la naissance de cette motion. Il est possible que cela arrive à tout le monde d'aller parfois à l'hôtel et de se rendre compte que ce genre de système existe, par l'intermédiaire d'un interrupteur ainsi que d'une petite carte. Bien sûr que les hôteliers l'ont installé à grande échelle pour leurs propres coûts. Qu'est-ce qui empêche de penser cela dans une optique de logement privé? Il s'est renseigné auprès de personnes, notamment d'électriciens, afin de connaître les coûts et la complexité qu'une telle installation impliquerait. En termes de coûts, c'est chaque fois un interrupteur connecté à une prise, généralement un interrupteur, qui coupe par exemple uniquement un plafonnier. Cela permettrait de faire en sorte de pouvoir quitter la pièce, l'appartement, en appuyant sur un seul bouton. Il est possible d'imaginer étendre cela à tout, excepté la cuisine, dans la mesure où on ne peut éteindre et allumer les frigos et congélateurs dans lesquels il y a des denrées périssables. Cela permettrait d'économiser une certaine énergie fantôme. Bien sûr il est possible de favoriser, dire aux gens d'avoir des multiprises à débrancher en partant, il est toujours possible d'être rigoureux, de débrancher le tout, mais qui le fait à chaque fois qu'il rentre et qu'il sort de la pièce? Cela implique un coût, sachant que le prix d'un interrupteur tourne vers les 20 francs, ensuite le prix de la connexion, d'après les électriciens, varie selon les installations. La motion demande d'équiper progressivement les 5300 logements existants qui sont propriété de la VdG. Les électriciens parlaient de 300 à 400 francs par appartement existant pour la transformation. En revanche, si c'est du neuf et que cela est fait à chaque nouvelle construction d'un immeuble appartenant à la VdG, on arrive en dessous de 100 francs s'il est équipé directement. Toutefois, il est sûr qu'il peut y avoir des réglages, pour une personne qui par exemple possède un aquarium dans son salon, c'est un peu à la carte au départ, ensuite cela permettrait d'économiser énormément d'énergie d'après les personnes consultées.

Une commissaire souhaite savoir si cette proposition serait à la charge de la Ville, en tant que propriétaire, ou si c'est une proposition au locataire. Elle demande ce qui se passerait dans le cas où le locataire refuserait que les travaux soient entrepris.

M. Herren répond que ce serait à la VdG de mettre en œuvre cela, mettre à disposition les outils en tant que propriétaire, pour que le locataire puisse faire des économies. Il s'interroge à savoir s'il faut le faire d'office partout compte tenu du fait qu'il y aura un successeur au locataire actuel et que c'est de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble. L'idée est quand même d'équiper tout le monde. Cette proposition ferait économiser autant d'argent en 2 à 3 années aux locataires.

Un commissaire s'interroge: la carte dans un hôtel est enlevée puisque sans celle-ci l'on ne peut plus rentrer. Dans un appartement ce ne sera pas le cas, il suffit de laisser la carte en place. Cela ne changera pas les habitudes et coûtera cher. D'autre part, n'est-ce pas au locataire de payer cette installation puisque c'est lui qui fera une économie et non pas la Ville? Il se demande comment la motion compte modifier les habitudes, chacun étant libre de faire ce qu'il veut ou si l'on entend forcer les gens. Pour ce commissaire, les coûts seront au-delà des 400 francs. Il est dubitatif quant à savoir que faire de cette motion, d'une part il y a la volonté de forcer la main aux gens en voulant les rendre écocompatibles, d'autre part cela peut être facilement contourné sous réserve d'un dispositif plus contraignant.

M. Herren n'a pas l'impression que cela force les gens. Il ajoute que la question de l'interrupteur à carte comme dans les hôtels est faite pour aider la compréhension. Ce n'est bien sûr pas la carte qui fait office de serrure dans tous les appartements.

Ce même commissaire demande s'il oblige tous les logements à passer à ce système ou si cela reste au choix du locataire. Il faudra que cela soit contraignant. Si ça ne l'est pas, c'est une grosse dépense pour un changement d'habitude qui ne se fera pas. Il invite à rester dans le réel.

M. Herren répond qu'il faut généraliser ces outils dans tous les immeubles, il ajoute que ce n'est pas une imposition grave que d'obliger quelqu'un à faire une économie. Le changement d'habitude se fera car l'interrupteur est à la sortie, c'est plus simple d'appuyer là-dessus en sortant plutôt que de se coucher derrière le canapé pour débrancher la prise.

Un commissaire explique qu'il est enthousiaste sur le message que cela porte. Tout ce qui sera contraint et amené par la force sera vécu par certains comme quelque chose de coercitif et à juste titre. Il n'est pas contre l'idée d'imaginer un système comme tel, il explique que la carte en plastique est un élément physique qui permet d'appuyer contre l'interrupteur, cela se résume à ajouter un interrupteur supplémentaire à l'entrée de l'appartement qui puisse permettre de couper le courant. Une installation «sur mesure» pose problème dans certaines pièces. Toutefois, cela serait rendu possible sur simple demande avec pourquoi pas une participation du locataire qui se rend compte qu'il fera des économies, et pourra

à son tour demander à la Ville de participer à la mise en place de son expertise de ce type de solution. Il est plutôt favorable mais amenderait le côté obligatoire. Pourquoi ne pas imaginer que les gens qui l'auront demandé volontairement et eu envie de le faire constitueront en tant que groupe la marge de progression immédiate, certains qui auront pris de l'avance pouvant se retourner vers la Ville pour demander à être accompagnés dans cette démarche et être responsabilisés? La question est de savoir si les motionnaires sont intéressés par un amendement visant à mettre en place ce qu'il faut pour le proposer de manière crédible, en revanche, on ne va pas tout de suite avec le propriétaire (VdG) qui dit que demain il faut l'avoir installé.

M. Herren répond qu'en termes d'économies d'énergie, le cadre fixé par l'Etat quand c'est l'Etat et la Ville quand c'est la Ville, il est d'avis qu'elle propose des logements avec cette méthode d'économie d'énergie. Il est pour que cela se généralise comme un outil et non comme un outil coercitif.

Un commissaire rejoint le but de la motion. Il est d'avis que la période vécue a permis d'apprendre des choses, cela fait quelques années que l'on entend parler de potentiel «black-out» durant la période hivernale. Cette période a permis de faire un état des lieux des réserves véritables, et de se rendre compte que les réserves semblent plus prononcées que ce que l'on pensait à l'origine. Cela n'empêche pas qu'il faut donner des réflexions à moyen et court terme, puisque l'hiver prochain est annoncé comme plus difficile que celui-ci. Il convient de réfléchir sur la sobriété énergétique de manière générale. Il relève que les locataires peuvent acheter des multiprises avec des interrupteurs qui coûtent 20 à 25 francs, les locataires qui veulent le faire peuvent déjà installer ce type de mécanisme dans différentes pièces pour différents besoins. Qu'est-ce qui fait penser qu'installer un dispositif général à la sortie des appartements sera plus efficace qu'un dispositif spécifique où les locataires sensibles aux économies d'énergie ont fait la démarche et permettent d'éviter certains écueils comme certaines pièces dans lesquelles il y a, par exemple, un aquarium? Il se demande s'il y a plus de garanties avec un tel système que celui présenté qu'avec un dispositif spécifique qui touche des lampes, la télé, des appareils pompant l'énergie sans s'en rendre compte.

M. Herren répond qu'il n'y a pas grand-chose de garanti dans la vie, mais qu'il y a un seuil de flemme chez chacun à différents degrés. Tout le monde connaît Hornbach, Conforama, tout le monde sait que ces grossistes existent et que chacun peut y trouver le matériel nécessaire afin de l'installer. Mais à la fin, quel est le pourcentage de personnes qui le feront vraiment? En le proposant, on le met à disposition. Il compare cela avec les lieux pour récolter les déchets, lorsqu'il y en avait peu, les gens n'allaient pas à 400 mètres plus loin, on a chaque fois été plus loin pour rapporter la solution de la personne. Il n'y a pas de garantie, toutefois, lorsque l'outil est là, il n'y a plus de flemme ou d'inertie de ne pas savoir comment faire.

Ce même commissaire s'interroge à savoir s'il n'y a pas d'autres manières de faire. On pourrait penser par exemple à distribuer des prises avec un interrupteur que les locataires iront chercher s'ils en ont envie, comme c'est fait avec les sacs-poubelle dans les commissariats. C'est une mesure qui permet d'être plus spécifiques à certaines pièces, de contourner certains écueils et de sensibiliser certaines personnes.

M. Herren explique que le but n'est pas d'attendre que les gens viennent à nous, mais le rôle de la VdG est de fournir un cadre qui correspond à la demande. Tout le monde est libre, mais cela existe et ne semble pas être plus coercitif qu'autre chose.

Une commissaire trouve intéressant si c'est une démarche individuelle. Toutefois, elle se demande si les motionnaires ont pensé à la personne âgée avec des troubles cognitifs, qui passerait la journée à chercher sa carte et passerait la nuit sans électricité, tomber, s'encoupler et se fracturer le fémur. Il y a énormément de personnes âgées et des personnes dans des situations précaires dans les appartements de la Ville. Est-ce que cette carte ne va pas compliquer la vie?

M. Herren suggère qu'il faudra amender cette motion en enlevant la «carte». Ces cartes sont juste des choses qui appuient, cela peut être un interrupteur simple.

Un commissaire remarque que dans la motion, il n'y a pas d'indications sur qui supporte les coûts, ces questions qui sont posées là sont à ancrer. Il demande si c'est un plus pour les locataires d'économiser et payer moins d'électricité, tout le monde est intéressé par baisser sa facture. Il souligne une erreur, le fait de mélanger les 5300 logements de la Gérance immobilière municipale (GIM) avec les nouveaux logements, il se demande s'il ne faudrait pas séparer les deux choses. Ensuite, il suggère, si cela est possible, d'amender la motion dans le sens que ce dispositif soit à la demande des 5300, moyennant par exemple un 50% à la charge de la Ville. Il avance l'idée de diviser les coûts entre la Ville et le locataire intéressé. Il informe qu'il amendera là-dessus, dans le sens de séparer la première invite.

Une commissaire ne voit pas du tout l'aspect contraignant, au contraire, tout le monde a ses prises dont l'accès est toujours compliqué. Il n'y a pas plus simple qu'un interrupteur, et non pas nécessairement une carte, il s'agit là d'un exemple pour illustrer le principe. Elle ne voit pas la contrainte à simplifier les tâches pour obliger les gens à faire des économies. Elle précise qu'il s'agit de locataires de la GIM, locataires qui n'ont pas beaucoup de revenu de manière générale et qui ne se sentiront pas malmenés si cela est proposé. Elle ajoute qu'actuellement, chacun dans son appartement a des prises différenciées, qui fonctionnent sur des interrupteurs et d'autres pas, il suffit qu'une d'elles bloque et qui ne soit pas réglée à l'interrupteur principal. Elle avance que cela répond à l'urgence climatique et à la crise énergétique, le pourquoi de cette motion paraît évident.

Un commissaire s'interroge quant au niveau procédural. Il souhaite savoir si le motionnaire, avant de déposer sa motion, avait interpellé la GIM et le CA en charge afin de lui demander son avis, quant au fait de savoir si cela était faisable. Il rejoint la commissaire en ajoutant qu'actuellement, il y a déjà des interrupteurs qui actionnent les prises électriques de manière différenciée, il se demande quelle est la plus-value d'avoir un interrupteur unique de manière différenciée pour l'appartement, par rapport aux interrupteurs différenciés pour chaque pièce.

M. Herren répond par la négative concernant la première question. Ensuite, il explique que si les interrupteurs différenciés se relient ensuite à un truc principal, par exemple, s'il décide que c'est son aquarium, son frigo, son congélateur, lorsqu'il sort, il n'a qu'une seule chose à penser et tout s'arrête en une fois. C'est un gain de n'y penser qu'une fois en sortant, plutôt que d'avoir des différenciés que l'on peut oublier.

Une commissaire fait mention du programme Eco-21. Elle demande s'il ne serait pas plus subtil de commencer à ce que la GIM fasse une proposition d'inciter les locataires à promouvoir pour qu'ils puissent venir contrôler chez les locataires, leur expliquer pour les ampoules, etc. Elle cite une étude de l'UNIGE sur l'efficacité énergétique qui dit bien que «les programmes de soutien ont le potentiel de réduire la consommation à long terme». Puisque ce programme existe, que cela soit pour les régies, les entreprises, les propriétaires, ne serait-il pas plus intéressant de voir ce qu'eux pourraient proposer avant d'inciter à avoir dans les appartements ce qui coûterait plus de 2 000 000 de francs?

M. Herren répond que la GIM doit certainement être en lien avec le programme Eco-21. L'idée est d'aller plus en avant de cela. Si plein de gens avaient été équipés, on aurait eu les statistiques, or cela ne doit pas être le cas puisque sinon on en entendrait parler.

Un commissaire souligne qu'il n'est fait mention nulle part d'une participation du locataire, le but de la motion étant, à ses yeux, que cela soit fait aux frais de la GIM, soit finalement nos impôts. Il explique que tout ce qui est autre que des menus travaux est théoriquement à la charge du propriétaire, quitte à ce que ce dernier répercute ces frais supplémentaires lors du renouvellement de bail. Il souhaite savoir si l'auditionné voit cette installation sans participation ou avec participation, respectivement s'il est parti du principe que ce sont des travaux d'une certaine grandeur, qui étaient forcément à la charge du propriétaire, soit la Ville de Genève. Dans ce cas d'espèce, le locataire de la GIM serait pleinement gagnant, car il bénéficierait d'une baisse des coûts de l'électricité avec l'installation envisagée et n'aurait pas à assumer les frais de l'installation.

M. Herren répond par la positive et affirme que pour le locataire, cette installation serait gratuite. Selon lui, la VdG pourrait quand même se permettre cette dépense, c'est le même genre de démarche que d'isoler des bâtiments. Il ne peut

marquer un coût dans une motion, toutefois il faudrait discuter que les anciens immeubles le soient en fonction des demandes et que les nouveaux construits le soient automatiquement car ça sera moins cher. Il préférerait que cela s'applique à tous les locataires sans frais.

Un commissaire s'interroge si M. Herren demande un panneau électrique avec des disjoncteurs améliorés, plus proche de la sortie. En outre, ce n'est rien d'autre que ledit système mais un peu différent. Il se demande comment il fera pour le rendre spécifique, il complexifierait le système mis en place. Comment aller au-delà de la détermination de certaines pièces.

M. Herren ajoute avec réserve que l'interrupteur que l'on remet quand les plombs sautent n'est pas forcément un interrupteur qui est fait pour être actionné 15 fois par jour; il n'est souvent qu'avec une pièce. Il invite la commission à auditionner l'Association des métiers techniques du bâtiment (TECH-BAT), qui sont spécialisés là-dedans.

### **Séance du 27 février 2023**

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge des finances, accompagné de M. Philippe Raboud, chef de service de la GIM*

M. Alfonso Gomez estime que c'est plutôt la Direction du patrimoine bâti (DPBA) qui est compétente. Il souligne que les hôtels sont bien différents des appartements; les appartements sont des lieux de vie a contrario des hôtels. De plus, uniquement certains circuits sont éteints. Par exemple, le frigo doit rester branché. Cela nécessite une haute conception qui ne relève pas de la compétence de la GIM. Même si tous les moyens sont mis à disposition, ce genre de gestes reste des actes personnels qui peuvent être favorisés par de telles mesures. Aujourd'hui, il voit mal les gens partir de chez eux en éteignant tous les plombs de la maison puisqu'il faut maintenir certains appareils allumés.

M. Raboud considère qu'il s'agit d'une fausse bonne idée. Cela paraît très compliqué. La GIM favorise plutôt des démarches Eco-21, en partenariat avec les SIG qui passent dans tous les immeubles de la GIM. Ces derniers discutent avec les locataires et fournissent des ampoules de basse consommation. L'accompagnement dans cette direction paraît plus pertinent. Enfin, la GIM ne peut pas se prononcer en lieu et place du propriétaire qui est la DPBA. Compte tenu du fait qu'il y a une modification à faire sur les réseaux, les travaux risquent d'être relativement onéreux par rapport à l'impact que cet investissement pourrait avoir.

M. Gomez croit plus aux initiatives de type Eco21, soit des initiatives de sensibilisation et prise de conscience du message, tout en modifiant concrètement certains équipements dans le ménage.

Une commissaire demande si la motion est envisageable telle qu'elle est présentée.

M. Gomez indique qu'il faut mettre à disposition plus de moyens dans les futurs aménagements de la GIM, afin d'obtenir une certaine possibilité de switch on/off, selon une certaine catégorisation. Toutefois, la prise de conscience individuelle doit également faire la différence.

M. Raboud signale qu'il y a une grosse transition sur les Smartsnetter (les compteurs intelligents). Les SIG doivent les déployer sur le patrimoine immobilier de la Ville de Genève, qui ne se restreint pas qu'à celui de la GIM. Cette dernière voit plus de potentiel dans une gestion intelligente par ces moyens techniques.

Un commissaire, cosignataire, voyait dans cette motion une possibilité de s'adresser individuellement aux gens pour les sensibiliser à la problématique énergétique. Il témoigne de sa surprise quant au peu d'intérêt que suscite cette motion chez les auditionnés. Il ajoute que la carte était prise pour exemple, comme dans les hôtels. Or, il s'agit d'appartements, de fait il ne serait pas question de cartes mais d'un switch final qui permet de cerner certains circuits. Selon les informations des électriciens, cela aurait été relativement simple à faire directement sur le compteur. L'idée était de sensibiliser, comme cela avait été fait avec les bons, en trouvant un investisseur pour faire une sensibilisation à diminuer la consommation énergétique dans les appartements. Ensuite, les gens répondraient ou pas. Il insiste sur le fait qu'il faille éliminer cette fabulation avec les cartes comme à l'hôtel, le système serait beaucoup plus simple. De plus, cette motion toucherait uniquement les gens motivés.

M. Raboud invite à auditionner la DPBA puisque beaucoup de rénovations vont arriver. Dans ce sens, si une solution technique laissant la possibilité aux locataires d'avoir une gestion plus fine de leur gestion interne apparaissait, cela serait une bonne chose. Cela relève ensuite de la liberté des locataires. En revanche, puisque c'est une relation directe avec le fournisseur d'énergie, cela ne regarde pas la GIM, à part dans la construction pour imaginer doter les nouveaux immeubles de ces technologies.

M. Gomez souligne que cette motion gagnerait en intérêt si elle venait en addition à d'autres mesures plus pertinentes, comme tout ce que fait Eco21, par exemple. Ensuite, il convient d'observer l'investissement qui est supposé.

Une commissaire rejoint le début de la motion, selon laquelle il faut économiser de l'énergie. Elle souhaiterait connaître le coût des logements de la Ville pour les communs d'immeubles. Ensuite elle constate, dans les immeubles de 13 étages du quai du Seujet, qu'une grande partie des locataires ne descend pas à pied. Elle demande s'il est possible d'instaurer un système pour économiser de l'énergie, puisqu'à l'heure actuelle, les lumières restent allumées 24h/24.



M. Raboud, au premier chef, peut avoir accès à cette donnée. Ensuite, il explique que les senseurs pour l'éclairage des communs sont systématiquement prévus dans toutes les rénovations. C'est le Service de l'énergie qui gère cela. Changer les luminaires en grand bloc avant rénovation n'est pas toujours pertinent, il faut peut-être attendre une rénovation d'ensemble et changer les luminaires en même temps.

Un commissaire propose formellement d'auditionner M<sup>me</sup> Perler et ses services sur les questions de constructibilité.

Un autre commissaire intervient et suggère de passer au vote. Il remarque que le titre de la motion se réfère à un interrupteur électrique principal à carte. L'ensemble de la commission semblant perplexe à ce propos, il serait souhaitable, éventuellement, de modifier l'invite 1 et de la remplacer par une campagne de sensibilisation auprès des ménages pour les inciter à baisser leur consommation électrique. Ce qui est proposé est énorme, il doute que la VdG dispose de tels fonds pour diminuer de si peu la consommation d'énergie.

Le président soumet au vote la discussion immédiate de la motion M-1721, l'autre proposition étant la plus éloignée de l'objet.

La commission donne son accord pour voter, dans un premier temps, la proposition du commissaire de l'Union démocratique du centre.

La proposition est acceptée par 9 oui (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 2 Ve) et 5 abstentions (4 S, 1 EàG), la discussion aura lieu après l'audition de MM. de Raemy et Zuber.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre propose un amendement qui consiste à remplacer la 1<sup>re</sup> invite par: «invite le Conseil administratif à mener une campagne de sensibilisation auprès des ménages pour les inciter à baisser leur consommation électrique». Il témoigne que ces campagnes avaient rencontré pas mal de succès il y a quelques années auparavant.

Le commissaire du Centre a deux propositions d'amendement. Premièrement, il s'agissait de modifier la phrase comme suit: «à équiper tous les nouveaux logements propriété de la Ville de Genève avec un dispositif d'interrupteur ou de coupe-circuit central baissant la consommation électrique des ménages». Le second amendement rejoint la proposition du précédent commissaire, à savoir d'informer les locataires de la GIM sur les moyens possibles afin de baisser leur consommation d'électricité. C'est une proposition qui se limite aux locataires de la GIM pour le moment.

Un commissaire du Parti libéral-radical souligne l'intérêt de la proposition. Cependant, il a la sensation d'avoir déjà reçu des documents invitant à économiser de l'eau par exemple, en installant des bitoniaux. Il trouverait contreproductif

de refaire la version tout ménage. Aujourd'hui, presque chaque rail de prise est équipé d'un interrupteur qui permet de switcher on/off. En tant qu'architecte, il a monté des projets pour des entreprises qui construisent des quartiers et a constaté que le coût de mise en place de ces systèmes différenciés est d'ordre à tuer un plan financier. Si ce dernier ne tourne pas, il n'y a pas de construction.

Un commissaire socialiste est dubitatif sur le premier amendement du Centre puisque la commission a refusé d'entendre la DPBA afin de savoir si cela était réalisable et économiquement viable. Il peine à aller de l'avant sans avoir entendu tous les avis éclairés du département des constructions.

Une commissaire Verte annonce que son groupe accompagnera l'amendement de l'Union démocratique du centre. Les Vert-e-s soutiennent qu'il faut travailler sur la responsabilité individuelle et les choix personnels de chacun, tout en sensibilisant la population à être attentive à sa consommation d'énergie, sans rentrer dans un dispositif qui semble excessif en termes de coûts et dangereux.

Une commissaire socialiste suggère d'entendre la magistrate en charge de la DPBA.

Le président explique qu'il est trop tard puisque la discussion immédiate a été votée.

### *Votes*

Le président soumet au vote la proposition du Centre qui vise à modifier la 1<sup>re</sup> invite ainsi: «à équiper tous les nouveaux logements propriété de la Ville de Genève avec un dispositif d'interrupteur ou de coupe-circuit central baissant la consommation électrique des ménages».

Cette proposition d'amendement à la motion M-1721 est refusée par 7 non (3 PLR, 2 Ve, 1 UDC, 1 MCG) contre 2 oui (LC) et 5 abstentions (4 S, 1 EàG).

Le président soumet au vote l'amendement de l'Union démocratique du centre qui vise à remplacer la 1<sup>re</sup> invite comme ceci: «à mener une campagne de sensibilisation auprès des ménages pour les inciter à baisser leur consommation électrique».

La proposition d'amendement à la motion M-1721 est acceptée par 9 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 1 MCG, 1 UDC) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (LC).

Le Centre renonce à soumettre son deuxième amendement.

Le président met au vote la motion M-1721 telle qu'amendée.

La motion M-1721 telle qu'amendée est acceptée par 11 oui (4 S, 1 EàG, 2 Ve, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR).

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mener une campagne de sensibilisation auprès des ménages pour les inciter à baisser leur consommation électrique;
- à s’engager à partager l’expérience, la démarche et la méthodologie avec les autres communes genevoises et l’Etat de Genève.